

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de la commune déléguée de Nijon, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS Marie-Laurence - MASSON Odile – et MM. HASELVANDER Jonathan – BINSFELD Lionel – JOLY Julien - JEANDEMANGE Claude – BADOINOT David - MICHEL Raymond - POULAIN Philippe – BATONNET Flavien - SMET Philippe – GURY Patrick - FLORENTIN Jean-Luc.

Absents excusés : Mme BRIOT Coralie donne pouvoir à M. JEANDEMANGE Claude
Mme JEANMAIRE Anne-Marie donne pouvoir à M. POULAIN Philippe
M. GUILLERMO Sébastien donne pouvoir à M. SMET Philippe
M. ROSIER Romuald donne pouvoir à M. GURY Patrick

Absents : néant

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Renouvellement des baux de chasse en forêt communale de Bourmont-Gonaincourt
- Acquisition parcelle 351.ZE n°2 sur la commune déléguée de Nijon

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour rajouter les deux points précités à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2025
- 2- Personnel communal : renouvellement contrat aidé
- 3- Délégués au syndicat de Mise en Valeur de la Vallée de la Meuse
- 4- Mise en conformité du système d'assainissement à la commune déléguée de Nijon : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- 5- Emprunt et crédit relais travaux rue du Faubourg de France à Bourmont
- 6- Forêt communale : programme d'actions 2025 par l'ONF
- 7- Mise en vente remorque benne de Goncourt
- 8- Mise en vente benne kangourou du tracteur New Holland de Bourmont
- 9- Vote des comptes financiers uniques 2024 : budget principal et budgets annexes (assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzou, eau de Nijon, eau-assainissement Goncourt, lotissement Goncourt)
- 10- Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes (assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzou, eau de Nijon, eau-assainissement Goncourt, lotissement Goncourt)
- 11- Vote des taxes directes locales
- 12- Vote des subventions aux associations
- 13- Participation obligatoire aux divers syndicats
- 14- Vote des budgets primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes : assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzou, eau de Nijon, eau-assainissement Goncourt, lotissement Goncourt)
- 15- Convention de mise à disposition de matériels pour les kinés
- 16- Travaux de reconstruction de la façade de l'immeuble 3 rue Notre-Dame : avenant 1 au lot 1 « maçonnerie – gros œuvre – enduit »
- 17- Travaux en cours et à venir
- 18- Cession du fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont
- 19- Acquisition par celle 351.ZE n°38 sur la commune déléguée de Nijon

- 20- Changement de Siret d'un tiers attributaire de marchés de travaux communaux
- 21- Renouvellement des baux de chasse en forêt communale de Bourmont-Gonaincourt
- 22- Acquisition parcelle 351.ZE n°2 sur la commune déléguée de Nijon
- 23- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Personnel communal : renouvellement contrat aidé (délibération n°2025-011)

Possibilité pour la commune de renouveler pour 6 mois le contrat aidé PEC de M. Philippe Labrude, financé à 40% sur les 24 premières heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à conclure un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) d'une durée de 6 mois : du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025, d'une durée hebdomadaire de 35h00, ce, sous réserve d'une prise en charge par l'Etat à 40% des 24 premières heures.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que la convention.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

3. Délégués au syndicat de Mise en Valeur de la Vallée de la Meuse : (délibération n°2025-012)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Précise que les délégués élus pour siéger au Syndicat de Mise en Valeur de la Vallée de la Meuse sont :
 - Titulaires : M. BINSFELD Lionel - M. GURY Patrick
 - Suppléants : M. MICHEL Raymond - M. JOLY Julien

4. Mise en conformité du système d'assainissement à la commune déléguée de Nijon : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : (délibération n°2025-013)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Maire de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon a engagé une réflexion sur l'assainissement du village de Nijon en réalisant un zonage d'assainissement, approuvé le 20 septembre 2021.

Cette étude menée par le bureau Géoprotect a notamment permis la rédaction d'un programme de travaux en domaine public et privé (réseau, station et branchements) sur le village de Nijon

La commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon souhaite poursuivre son engagement et effectuer les travaux de mise en conformité du système d'assainissement sur le territoire de Nijon.

La commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon a sollicité la Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire (DEIT) du Conseil Départemental de la Haute-Marne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), réalisée par le bureau d'étude assainissement (BET) pour la désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres suite à la consultation clôturée le 13 février 2025 à 17h00.

Monsieur le maire informe que 5 candidats ont remis une offre technique et financière.

L'analyse des offres réalisée par l'AMO a conduit à classer en première position, la proposition du Bureau d'études Euro Infra Ingénierie avec un montant total de 44 587,50 € HT (tranche ferme avec missions complémentaires et tranche optionnelle avec missions complémentaires).

Monsieur le Maire indique que les prestations du bureau d'études ainsi que les travaux pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le Conseil Départemental et l'Etat.

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études EURO INFRA INGENIERIE.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'amélioration du système d'assainissement de la commune déléguée de Nijon (domaine privé et public) au bureau d'études EURO INFRA INGENIERIE de Chaumont (52) ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, la commande au bureau d'études EURO INFRA INGENIERIE, pour un montant de 44 587,50 € HT, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution des travaux ;

- **Demande** à Monsieur le Maire d'inscrire ce montant au budget et de solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions (agence de l'eau, DETR et Conseil Départemental).

5. Emprunt et crédit relais travaux rue du Faubourg de France à Bourmont :

5.1 : Emprunt long terme : (délibération n°2025-014)

Considérant la validation du projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique à la commune déléguée de Bourmont par délibération n°2024-010 du 13 mars 2024,

Vu la délibération n°2024-035 du 12 avril 2024 autorisant le maire à consulter des établissements de prêts afin d'obtenir une offre de prêt long terme et/ou court terme pour la phase 1 « aménagement de la rue du Faubourg de France » du projet précité. A l'issue de la consultation lancée en vue de contracter un emprunt long terme pour l'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont,

Et après présentation par le maire des offres de prêt reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de contracter un emprunt avec la Caisse de Crédit Mutuel de Chaumont, Haute-Marne, selon les modalités suivantes :

1) Principales caractéristiques :

Montant : 700 000,00 euros (sept cent mille euros)

Durée : 25 ans

Objet du prêt : le financement de l'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont

2) Conditions financières :

Taux fixe : 3,45%

Versements des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 20/01/2026

Frais de dossier : 700 € prélevés au 1^{er} déblocage

3) Echéances :

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes en capital et intérêts.

5.2 : Crédit Relais court terme : (délibération n°2025-015)

Considérant la validation du projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique à la commune déléguée de Bourmont par délibération n°2024-010 du 13 mars 2024,

Vu la délibération n°2024-035 du 12 avril 2024 autorisant le maire à consulter des établissements de prêts afin d'obtenir une offre de prêt long terme et/ou court terme pour la phase 1 « aménagement de la rue du Faubourg de France » du projet précité. A l'issue de la consultation lancée en vue de contracter un Crédit Relais pour l'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont,

Et après présentation par le maire des offres de Crédit Relais reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de passer avec la Caisse de Crédit Mutuel de Chaumont, Haute-Marne, un Crédit Relais selon les modalités suivantes :

1) Caractéristiques du Crédit Relais :

Montant : 710 000,00 euros (sept cent dix mille euros)

Durée : 3 ans

Objet du prêt : aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont

2) Conditions financières :

Taux fixe : 3,22%

Versements des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 20/01/2026

Frais de dossier : 700 € prélevés au 1^{er} déblocage

3) Remboursement :

Par affectation des subventions et/ou FCTVA

Les intérêts seront arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit.

6. Forêt communale : programme d'actions 2025 par l'ONF : (délibération n°2025-016)

L'O.N.F. propose des travaux sylvicoles sur les parcelles 120.a, 224.a, 225.a et 227.a en forêt communale de Nijon - Goncourt pour un montant total de 23 450,00 euros HT,

De même, l'ONF propose des travaux sylvicoles sur les parcelles 14.b, 45.b, 46.a, 8.a, 8.b, 37.a, 38.a, 39.a, 40.a, 41.a, 42.a et 43.a en forêt communale de Bourmont – Gonaincourt pour un montant total de 13 350,00 euros HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de réaliser les travaux sylvicoles sur les parcelles précitées.

- Donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce programme d'actions 2025.

Vote : pour 15, contre 0, abstention 2.

7. Mise en vente remorque benne de Goncourt : (délibération n°2025-017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en vente une remorque benne jaune BMSF 55 MAITRE, type EMN, année 2001 ;
- Désigne la commission des bâtiments pour ouvrir et analyser les offres ;
- Donne pouvoir au Maire pour mener les formalités.

8. Mise en vente benne kangourou du tracteur New Holland de Bourmont : (délibération n°2025-018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en vente une benne kangourou rouge, série privilège, longueur 90cm, largeur 1,90m, hauteur 60/40 ;
- Désigne la commission des bâtiments pour ouvrir et analyser les offres ;
- Donne pouvoir au Maire pour mener les formalités.

9. Vote des comptes financiers uniques 2024 :

Le maire quitte la séance pour la présentation et le vote de tous les comptes financiers uniques 2024 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

Madame Marie-Laurence KOMONS, 1^{er} adjoint, est désignée présidente de séance.

9.1 Budget principal 06499 : (délibération n°2025-019)

Le compte financier unique 2024 du budget principal fait apparaître un résultat d'exercice de + 95 828,55 € en fonctionnement et – 230 316,69 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de 755 229,51 € en fonctionnement et un excédent de 73 049,03 € en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2024	908 732,85 €	1 004 561,40 €	+ 95 828,55 €
Résultat reporté 2023		659 400,96 €	+ 755 229,51 €
Excédent global d'exécution			
Section d'investissement			
Exercice 2024	533 969,48 €	303 652,79 €	- 230 316,69 €
Résultat reporté 2023		303 365,72 €	+ 73 049,03 €
Excédent global d'exécution			
Restes à réaliser au 31/12/2024	102 014,40 €	26 916,00 €	- 75 098,40 €
Résultats cumulés 2024	1 544 716,73 €	2 297 896,87 €	+ 753 180,14 €

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

9.2 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 : (délibération n°2025-020)

Le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de + 6 878,91 € en fonctionnement et – 62 672,40 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2024 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de 213 966,00 euros en fonctionnement et un excédent de 127 596,61 euros en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2024	93 511,10 €	100 390,01 €	+ 6 878,91 €
Résultat reporté 2023		207 087,09 €	+ 213 966,00 €
Excédent global d'exécution			
Section d'investissement			
Exercice 2024	155 840,64 €	93 168,24 €	- 62 672,40 €
Résultat reporté 2023		190 269,01 €	+ 127 596,61 €
Excédent global d'exécution			

Restes à réaliser au 31/12/2024	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2024	249 351,74 €	590 914,35 €	+ 341 562,61 €

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

9.3 Budget annexe Eau de Nijon 06404 : (délibération n°2025-021)

Le compte financier unique 2024 du budget annexe Eau de Nijon fait apparaître un résultat d'exercice de - 73,18 € en fonctionnement et + 5 245,64 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2024 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de 18 326,11 euros en fonctionnement et un excédent de 18 090,59 euros en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget Eau de Nijon selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2024	17 319,21 €	17 246,03 €	- 73,18 €
Résultat reporté 2023		18 399,29 €	
Excédent global d'exécution			+ 18 326,11 €
Section d'investissement			
Exercice 2024	3 186,14 €	8 431,78 €	+ 5 245,64 €
Résultat reporté 2023		12 844,95 €	
Excédent global d'exécution			+ 18 090,59 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2024	20 505,35 €	56 922,05 €	+ 36 416,70 €

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

9.4 Budget annexe eau assainissement Goncourt 06402 : (délibération n°2025-022)

Le compte financier unique 2024 du budget annexe Eau Assainissement Goncourt fait apparaître un résultat d'exercice de + 2 209,44 € en fonctionnement et + 5 629,89 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2024 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de 69 788,17 € en fonctionnement et un déficit de 17 992,80 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget eau assainissement Goncourt selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2024	8 726,36 €	10 935,80 €	+ 2 209,44 €
Résultat reporté 2023	71 997,61 €		
Excédent global d'exécution			- 69 788,17 €
Section d'investissement			
Exercice 2024	3 245,58 €	8 875,47 €	+ 5 629,89 €
Résultat reporté 2023	23 622,69 €		
Excédent global d'exécution			- 17 992,80 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2024	107 592,24 €	19 811,27 €	- 87 780,97 €

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

9.5 Budget annexe Lotissement Goncourt 06405 : (délibération n°2025-023)

Le compte financier unique 2024 du budget annexe lotissement Goncourt fait apparaître un résultat d'exercice de - 675,00 € en fonctionnement et + 0 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2024 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de 74 484,83 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget lotissement Goncourt selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2024	675,00 €	0 €	- 675,00 €
Résultat reporté 2023	73 09,83 €		
Excédent global d'exécution			- 74 484,83 €
Section d'investissement			
Exercice 2024	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté 2023			
Excédent global d'exécution			0 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2024	74 484,83 €	0 €	- 74 484,83 €

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

10. Affectation des résultats 2024 :

10.1 Budget principal 06499 : (délibération n°2025-024)

Vu le vote approuvant le compte financier unique 2024 du budget principal,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 102 014,40 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 26 916,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Il apparaît un besoin de financement de 2 049,37 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 73 049,03 € ;
- 100 000,00 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 655 229,51 € ;

10.2 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon : (délibération n°2025-025)

Vu le vote par délibération approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 127 596,61 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 213 966,00 €.

10.3 Budget annexe Eau de Nijon : (délibération n°2025-026)

Vu le vote approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe Eau de Nijon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 18 090,59 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 18 326,11 € ;

10.4 Budget eau-assainissement Goncourt : (délibération n°2025-027)

Vu le vote approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe eau assainissement Goncourt,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 9 000 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 22 520 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Il apparaît un besoin de financement de 4 472,80 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 17 992,80 euros
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 69 788,17 euros

10.5 Budget annexe Lotissement Goncourt : (délibération n°2025-028)

Vu le vote approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe Lotissement Goncourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution reporté ligne 001 la somme de 0.00 euros
- en résultat reporté négatif ligne 002 la somme de 74 484.83 euros

11. Vote des taxes directes locales : (délibération n°2025-029)

Pas de changement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux de référence pour l'année 2025 :

Taxe foncière bâtie 39,63%, Taxe foncière non bâtie : 16,67%, Taxe d'habitation (résidences secondaires) 14,07%, Cotisation foncière des entreprises 13,25%.

12. Subventions aux associations : (délibération n°2025-030)

Le maire a reçu une demande de subvention de 400 € de l'association Foire Exposition et Animations de Bourmont afin de porter la 4^{ème} édition de la course nature qui aura lieu le dimanche 1^{er} juin 2025. Il a également reçu une demande de subvention de l'AIDE, le maire précise que la compétence scolaire/périscolaire est une compétence intercommunale. Le FC Prez Bourmont sollicite la commune pour l'aider à financer l'animation mise en place le 13 juillet au Stade de Bourmont (1 500 €).

Les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, Association donneurs de sang : 50 €, Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350 €, Aînés du Mouzon : 50 €, Foire Exposition et Animations de Bourmont : 400 €, FC Prez-Bourmont : 1 500 €. Soit un total de 3 550 € affecté au compte 65748.

Vote : pour 8, contre 0, abstention 9

Association Les An'ARTS'Chroniques : comme chaque année l'association, dans le cadre du Capharnaüm, sollicite la commune pour participer à l'accueil d'un spectacle. Il propose le spectacle jeune public « Poucet » par la Cie Héliotrope Théâtre le 20 août à 18h30 à la salle de convivialité de Nijon. L'association souhaite également mettre en place un spectacle insolite le 23 août à 14h à Bourmont et sollicite pour ces 2 animations une participation de la commune à hauteur de 1 000 euros. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

13. Participations obligatoires aux divers syndicats : (délibération n°2025-031)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales, dues pour l'année 2025 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.M.I.V.O.M. du collège de Bourmont : 18 240,00 €
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 653,99 €

Le maire informe le conseil que la contribution au SDIS de Haute-Marne due par la commune pour l'année 2025 s'élève à 31 161,42 €.

14. Vote des budgets 2025 :

14.1 Budget principal 06499 : (délibération n°2025-032)

Budget principal 2025 équilibré à 1 344 341,51 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 2 410 999,03 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

14.2 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 : (délibération n°2025-033)

Budget annexe 2025 « Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon » équilibré à 292 933,00 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 225 455,61 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

14.3 Budget annexe Eau de Nijon 06404 : (délibération n°2025-034)

Budget annexe 2025 « Eau de Nijon » équilibré à 35 264,11 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 32 692,70 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

14.4 Budget annexe eau-assainissement Goncourt 06402 : (délibération n°2025-035)

Budget annexe 2025 « eau assainissement Goncourt » équilibré à 139 094,15 euros de dépenses et recettes de fonctionnement et à 30 788,41 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

14.5 Budget annexe Lotissement Goncourt 06405 : (délibération n°2025-036)

Budget annexe 2025 « lotissement Goncourt » équilibré à 106 484,83 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 49 873,00 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

15. Convention de mise à disposition de matériels pour les kinés : (délibération n°2025-037)

Considérant que la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon a acquis des équipements et matériels concourant à l'amélioration des services à la personne,

Considérant que la commune souhaite faire bénéficier de ces équipements et matériels des professionnels de santé,

Considérant que Madame Pauline Duguet et Madame Eva Baraux se sont installées en tant que kinésithérapeutes sur la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition des deux kinésithérapeutes précitées les équipements et matériels achetés à la Sarl Impulseo de Béziers dans les conditions prévues dans la convention jointe à la présente délibération ;
- Autorise le maire à signer la convention précitée et toute pièce se rapportant à ce dossier.

16. Travaux de reconstruction de la façade de l'immeuble 3 rue Notre-Dame : avenant 1 au lot 1 « maçonnerie – gros œuvre – enduit » : (délibération n°2025-038)

Le maire rappelle au conseil l'historique des travaux :

- en mars 2021, des travaux de mise en sécurité de l'immeuble sis 3 rue Notre-Dame à Bourmont ont été engagés suite au risque d'éboulement de ce dernier sur la voie publique ;
 - la commune s'est ensuite engagée dans une phase de reconstruction nécessitant l'obtention d'un permis de construire, qui après de longues démarches administratives (dont le recrutement d'un maître d'œuvre, le dépôt des demandes de subvention) a été accordé le 03 octobre 2023 ;
 - en décembre 2023, une consultation a été lancée pour la reconstruction de la façade de cet immeuble ;
 - les travaux qui devaient débiter en mai 2024 n'ont réellement commencé que le 18 décembre 2024 ;
 - la prise en compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France est venu grossir le montant des travaux
- Depuis 3 ans et demi, cet immeuble est sans toiture, façade ouverte, ce qui a engendré des dégradations supplémentaires, non prévues dans le marché initial.

Ainsi, le maire présente au conseil municipal un avenant n°1 au lot 1 « maçonnerie – gros œuvre - enduit » proposé par l'entreprise CASTENETTO BTP de Clefmont (52) dans le cadre du marché de reconstruction de la façade de l'immeuble 3 rue Notre-Dame à Bourmont, d'un montant de + 43 964,00 € HT, représentant une augmentation de 69,68% du marché.

Les travaux en plus sont les suivants :

- Harpage avec murs existants
- Reprise jambage des têtes de murs
- Reprise des encadrements en pierre
- Dépose et reprise escalier extérieur
- Pose de poteaux en béton armé
- Etayage mur de refend
- Dépose mur cave en mauvais état et reconstruction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant 1 proposé ci-dessus par l'entreprise CASTENETTO BTP de Clefmont pour un montant de + 43 964,00 euros HT, ce qui porte le montant du marché du lot 1 « maçonnerie – gros œuvre - enduit » à 107 058,00 € HT.
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant 1 au lot 1 du marché ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

17. Travaux en cours et à venir :

Le maire fait un point au conseil sur l'avancée des travaux rue du Faubourg de France.

18. Cession du fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont : (délibération n°2025-039)

Le maire rappelle les faits :

Le conseil municipal a décidé par délibération n°2020-002 du 10 février 2020 de mettre en location gérance à Madame Julie HATHIER ou à toute société qu'elle pourrait constituer, le fonds de commerce de café, débit de boissons à consommer sur place de quatrième catégorie, restaurant, vente à emporter, bimbelotterie, débit de tabac et billets de la Française des Jeux, connu sous le nom « Bar Tabac de la Gare » situé 70, rue du Faubourg de France – Bourmont – 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzou, pour une durée de trois ans à compter du 4 mars 2020. Un acte authentique a été établi en ce sens le 4 mars 2020 et comprenait également une promesse de cession du fonds de commerce par la commune au profit de Madame Julie Hathier, moyennant le prix principal de 36 000 euros (dont 31 000 € pour les éléments incorporels et 5 000 € pour les éléments corporels).

Par délibération n°2023-045 du 11 avril 2023 et délibération n°2024-036 du 04 avril 2024, le conseil municipal a décidé de prolonger de 3 ans (soit jusqu'au 3 mars 2026) la location gérance consentie à compter du 04 mars 2020 à Madame Julie HATHIER concernant le fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont, reportant au 3 mars 2026 le versement des 18 000 euros dus pour les 3 premières années d'activité, portant ainsi la somme totale due à la commune à 36 000 euros. Cette décision s'est formalisée par la rédaction d'un avenant à la location gérance.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 24 mars 2025 une lettre recommandée avec accusé de réception de Madame Julie Hathier, locataire-gérant, stipulant qu'elle souhaite acquérir le fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la levée de la promesse de cession de fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont au profit de

Madame Julie Hathier ;

- Précise que cette cession, conformément à l'acte signé le 4 mars 2020, s'effectuera moyennant le prix principal de 36 000 € (TRENTE SIX MILLE EUROS) s'appliquant aux éléments incorporels pour 31 000 € et aux éléments corporels pour 5 000 € ;

Tous pouvoirs sont donnés au maire pour signer l'acte authentique de transfert de propriété du fonds de commerce « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont à Madame Julie Hathier, qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville (52).

19. Acquisition par celle 351.ZE n°38 sur la commune déléguée de Nijon : (délibération n°2025-040)

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de M. Yvon JACQUES et de M. Gérard JACQUES le 27 mars 2025 énonçant qu'ils souhaitent céder pour l'euro symbolique sans versement à la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée 351.ZE n°38 située sur la commune déléguée de Nijon, M. Jeandemange précise que cette acquisition serait intéressante pour la valorisation du site du lavoir de Nijon et les manifestations estivales à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la cession pour l'euro symbolique sans versement par Monsieur Yvon JACQUES, domicilié 350 rue des Clairs Logis à ST-APPOLINAIRE (21) et Monsieur Gérard JACQUES, domicilié 288 rue Alphonse Daudet à LANGRES (52) de la parcelle suivante :

Territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

commune déléguée de Nijon, Haute-Marne

351.ZE n°38, dénommée « Vignolle », d'une contenance de 17a 80ca ;

- Décide que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera régularisé par la SCP THIEBAUT – TAILLANDIER - SIMON, étude notariale située à Neufchâteau (88).

20. Changement de Siret d'un tiers attributaire de marchés de travaux communaux : (délibération n°2025-041)

Le maire informe le conseil de la séparation des 2 corps d'activités de la sarl Galland de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon à compter du 06 mars 2025. D'une part l'activité « chauffage sanitaire » conservée par la Sarl Galland et d'autre part l'activité « couverture zinguerie » reprise par la SAS Debourgogne Couverture de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

Considérant que des devis/marchés ont été signés avant le 06 mars 2025 avec la Sarl Galland concernant des travaux de couverture zinguerie, il convient de les lister afin que le Service de Gestion Comptable de Chaumont puisse régler ces travaux à la nouvelle entreprise : SAS Debourgogne Couverture.

- devis pour la reconstruction à l'identique de la façade de l'immeuble 3 rue Notre-Dame à la commune déléguée de Bourmont pour 16 338,61 € HT.
- devis pour la mise en sécurité du bâtiment dit « maison Dewez » à la commune déléguée de Goncourt pour 5 461,20 € HT ;
- devis de zinguerie à l'église Saint-Joseph à la commune déléguée de Bourmont pour 2 006,90 € HT ;
- devis de couverture à l'église de la commune déléguée de Gonaincourt pour 23 786,95 € HT ;
- devis de couverture petit toit de la sacristie de l'église à la commune déléguée de Gonaincourt pour 5 061,25 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande au Service de Gestion Comptable de Chaumont de régler à la SAS Debourgogne Couverture de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon les factures relatives aux devis précités.

21. Renouvellement des baux de chasse en forêt communale de Bourmont-Gonaincourt : (délibération n°2025-042)

Considérant que les baux de chasse dans les forêts communales de Bourmont et Gonaincourt arrivent à échéance le 31 mai 2025,

Vu la procédure de location de chasse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir comme mode de location : la location amiable avec l'adjudicataire sortant, à savoir : la Société de Chasse la « Saint-Hubert » ;

- Accepte le Cahier des Clauses Générales et des Clauses Particulières concernant la chasse en forêt communale ;

- Décide de louer à l'amiable à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée de neuf années, soit jusqu'au 31 mai 2034 à la Société de Chasse la « Saint-Hubert » qui demande le renouvellement du bail.

- Fixe le montant de la location annuelle à 5 000,00 euros (cinq mille euros) ;

- Décide qu'une augmentation annuelle sera faite selon l'indexation des loyers prévue au cahier des charges à l'article 13, également précisée dans le bail au paragraphe 5. ;

- Donne pouvoir au Maire pour faire rédiger les baux amiables et l'autorise à les signer.

M. Sébastien GUILLERMO, retenu précédemment en réunion de conseil communautaire à Illoud, prend place en séance du conseil municipal à 21h45.

22. Acquisition parcelle 351.ZE n°2 sur la commune déléguée de Nijon : (délibération n°2025-043)

Considérant le projet de mise aux normes du système d'assainissement de la commune déléguée de NIJON et la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain permettant la réalisation du projet,
Considérant la délibération prise par l'association foncière de Nijon en séance du 30 août 2024 décidant de céder à la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon la parcelle cadastrée section 351.ZE n°2,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la cession pour l'euro symbolique sans versement par l'Association Foncière de Nijon ayant son siège en mairie déléguée de Nijon (52150) de la parcelle suivante :

Territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
commune déléguée de Nijon, Haute-Marne

351.ZE n°2, dénommée « Vignolle », d'une contenance de 10a 40ca ;

- Décide que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera régularisé par la SCP THIEBAUT – TAILLANDIER - SIMON, étude notariale située à Neufchâteau (88).

23. Questions diverses :

- Le maire lit au conseil le courrier, reçu de l'association de parents d'élèves de l'école de Bourmont et à destination des élus de la communauté de communes, signalant des problèmes matériels et techniques persistants à l'école de Bourmont. L'association demande l'appui de la commune dans cette démarche.

- Sébastien Guillermo indique que le démarrage des travaux à la maison Dewez aura lieu début mai.

- Philippe Poulain présente des devis concernant une épareuse, une fourche à palette et un semoir à sel.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Jonathan HASELVANDER

Le Secrétaire de séance,
Flavien BATONNET

